

MUNICIPALITÉ DE LAC-AU-SAUMON

Procès-verbal de la séance ordinaire du conseil municipal
tenue le 12 juillet 2021, à 20h00, à la salle du conseil,
situé au 36, rue Bouillon, à Lac-au-Saumon

Sont présents Ms, Gérard Grenier, maire, Gérald Ruel, Patrick Bacon et Alain Fradette, conseillers et Mmes Jocelyne Bérubé et Valérie Simard, conseillères.

Est absente Mme Chantale Gagné, conseillère

Les membres présents forment quorum.

OUVERTURE DE LA SÉANCE

La séance est ouverte à 20h04 par M. Gérard Grenier, maire de Lac-au-Saumon. Mme Karine Dostie, directrice générale/secrétaire-trésorière, fait fonction de secrétaire.

2021-07-132 ADOPTION DE L'ORDRE DU JOUR

Il est proposé par Mme Valérie Simard et unanimement résolu d'accepter l'ordre du jour en laissant l'article divers ouvert.

ADOPTÉE

2021-07-133 APPROBATION DU PROCÈS-VERBAL DU 14 JUIN 2021

Il est proposé par M. Alain Fradette et unanimement résolu d'approuver le procès-verbal de la séance ordinaire du 14 juin 2021, tel que rédigé.

ADOPTÉE

2021-07-134 PRÉSENTATION ET APPROBATION DES COMPTES

Il est proposé par M. Patrick Bacon et unanimement résolu d'accepter les listes et d'autoriser le paiement des comptes selon le bordereau suivant :

<u>1. Comptes payés :</u>	
Journal des achats au 30 juin 2021	21591.01 \$
Rapport mensuel des salaires	22199.50 \$
Total des comptes payés :	43790.51 \$
<u>2. Comptes à payer :</u>	
Analyse des comptes à payer au 30 juin 2021	166116.09 \$
Analyses des comptes particuliers au 30 juin 2021	518717.66 \$
Total des comptes à payer :	684833.75 \$
3. Le total des comptes est de :	728624.26 \$

Chacun des membres du conseil a reçu une copie détaillée de la liste des comptes.

ADOPTÉE

PÉRIODE DE QUESTIONS RÉSERVÉE AU PUBLIC (10 MINUTES)

2021-07-135 ADOPTION DU RÈGLEMENT NUMÉRO 208-2021 MODIFIANT LE PLAN D'URBANISME (RÈGLEMENT NUMÉRO 46-2002)

- CONSIDÉRANT régie par le Code municipal (RLRQ, chapitre C-27.1) et la Loi sur l'aménagement et l'urbanisme (RLRQ, chapitre A-19.1);
- CONSIDÉRANT que le plan d'urbanisme (règlement numéro 46-2002) de la Municipalité de Lac-au-Saumon a été adopté le 3 juin 2002 et est entré en vigueur le 28 octobre 2002 conformément à la Loi sur l'aménagement et l'urbanisme;
- CONSIDÉRANT que le conseil municipal désire convertir le secteur de maisons mobiles de la rue Ferlatte en secteur résidentiel de faible densité;
- CONSIDÉRANT que, conformément à l'arrêté ministériel 2020-033, le conseil municipal a invité la population à transmettre par écrit ses commentaires sur le projet de règlement en remplacement de la consultation normalement prévue à l'article 109.2 de la *Loi sur l'aménagement et l'urbanisme* (RLRQ, chapitre A-19.1) et qu'aucun commentaire n'a été reçu;
- CONSIDÉRANT qu'un avis de motion relatif à l'adoption du présent règlement a été donné lors de la séance du conseil tenue le 10 mai 2021;

En conséquence, il est proposé par M. Alain Fradette et unanimement résolu d'adopter le règlement numéro 208-2021 annexé à la présente résolution pour en faire partie intégrante.

Gérard Grenier, maire

Karine Dostie, directrice générale
et secrétaire-trésorière

ADOPTÉE

2021-07-136 ADOPTION DU RÈGLEMENT NO 209-2021- MODIFIANT LE RÈGLEMENT DE ZONAGE 48-2002

- CONSIDÉRANT que la Municipalité de Lac-au-Saumon est régie par le Code municipal (RLRQ, chapitre C-27.1) et la Loi sur l'aménagement et l'urbanisme (RLRQ, chapitre A-19.1);
- CONSIDÉRANT que le règlement de zonage numéro 48-2002 de la Municipalité de Lac-au-Saumon a été adopté le 3 juin 2002 et est entré en vigueur le 28 octobre 2002 conformément à la *Loi sur l'aménagement et l'urbanisme* (RLRQ, chapitre A-19.1);
- CONSIDÉRANT que la municipalité doit modifier son règlement de zonage afin d'en assurer la concordance au plan d'urbanisme, en cours de modification afin de convertir la zone 68 Hm (*maison mobile*) en zone Ha (*résidentielle de faible densité*);
- CONSIDÉRANT qu'aucune demande visant à ce que le règlement contenant les dispositions prévues dans le second projet de règlement soit soumis à l'approbation des personnes habiles à voter de n'a été reçue;
- CONSIDÉRANT qu'un avis de motion relatif à l'adoption du présent règlement a été donné lors de la séance du conseil tenue le 10 mai 2020;

En conséquence, il est proposé par M. Patrick Bacon et unanimement résolu d'adopter le règlement numéro 209-2021 annexé à la présente résolution pour en faire partie intégrante.

Gérard Grenier, maire

Karine Dostie, directrice générale
et secrétaire-trésorière

ADOPTÉE

**2021-07-137 AVIS DE MOTION – RÈGLEMENT D'EMPRUNT NUMÉRO 211-2021
CONCERNANT LA RÉFECTION DE LA ROUTE DES MARAIS**

Il est, par la présente, donné avis de motion, M. Patrick Bacon, conseiller, qu'il sera adopté, à une séance subséquente, le règlement numéro 211-2021 décrétant un emprunt de 1 234 873\$ pour l'exécution des travaux de réfection de la route des Marais.

**2021-07-138 DÉPÔT PROJET RÈGLEMENT D'EMPRUNT NUMÉRO 211-2021,
CONCERNANT LA RÉFECTION DE LA ROUTE DES MARAIS**

Il est, par la présente, déposé par Mme Valérie Simard, conseillère, le projet du règlement numéro 211-2021 concernant la réfection de la route des Marais qui sera adopté à une séance subséquente.

**2021-07-139 AVIS DE MOTION – RÈGLEMENT NUMÉRO 212-2021 ABROGEANT
LE RÈGLEMENT 287-97 CONCERNANT LA CITATION HISTORIQUE
DE L'ANCIEN PRESBYTÈRE**

Il est, par la présente, donné avis de motion, M. Patrick Bacon, conseiller, qu'il sera adopté, à une séance subséquente, le règlement numéro 212-2021 abrogeant le règlement 287-97 concernant la citation historique de l'ancien presbytère.

**2021-07-140 DÉPÔT PROJET RÈGLEMENT NUMÉRO 212-2021 ABROGEANT LE
RÈGLEMENT 287-97 CONCERNANT LA CITATION HISTORIQUE DE
L'ANCIEN PRESBYTÈRE**

Il est, par la présente, déposé par Mme Valérie Simard, conseillère, qu'il sera adopté, à une séance subséquente, le règlement numéro 212-2021 abrogeant le règlement 287-97 concernant la citation historique de l'ancien presbytère.

**2021-07-141 DÉPÔT PROJET – PROGRAMME DE SOUTIEN AUX
INFRASTRUCTURES SPORTIVES ET RÉCRÉATIVES DE PETITE
ENVERGURE – DÉVELOPPEMENT D'UNE ZONE DE
PSYCHOMOTRICITÉ, D'UNE OMBRIÈRE ET D'UN ABREUVOIR**

CONSIDÉRANT que la municipalité de Lac-au-Saumon désire donner accès à ses jeunes citoyens et citoyennes à des lieux sécuritaires et modernes pour améliorer leur psychomotricité tout en s'amusant;

CONSIDÉRANT que plusieurs modules de jeux présents à la municipalité sont désuets;

En conséquence, il est proposé par Mme Jocelyne Bérubé et unanimement résolu :

- Que la Municipalité de Lac-au-Saumon autorise la présentation du projet de Développement d'une zone de psychomotricité, d'une ombrière et d'un abreuvoir au ministère de l'Éducation dans le cadre du Programme de soutien aux infrastructures sportives et récréatives de petite envergure;
- Que soit confirmé l'engagement de la Municipalité de Lac-au-Saumon à payer sa part des coûts admissibles au projet et à payer les coûts d'exploitation continue de ce dernier, à assumer toute hausse du budget de fonctionnement générée par le projet et à ne pas accorder de contrat relatif à des coûts directs avant l'obtention d'une lettre d'annonce du ministre :
- Que la Municipalité de Lac-au-Saumon désigne Mme Karine Dostie, directrice générale comme personne autorisée à agir en son nom et à signer en son nom tous les documents relatifs au projet mentionné ci-dessus.

ADOPTÉE

2021-07-142 AUTORISATION – CORPORATION DES LOISIRS – UTILISATION PLACE DE L'ACADIE – PROJET 125^E DES ACADIENS

- CONSIDÉRANT que la Corporation des Loisirs de Lac-au-Saumon désire souligner l'arrivée des Acadiens dans la municipalité de Lac-au-Saumon;
- CONSIDÉRANT que la Corporation des Loisirs de Lac-au-Saumon désire offrir un lieu culturel et communautaire à l'intérieur de la Place de L'Acadie;
- CONSIDÉRANT que la Corporation des Loisirs de Lac-au-Saumon désire ramener les citoyens et citoyennes dans les espaces publics en toute sécurité en vue de l'assouplissement des mesures sanitaires;
- CONSIDÉRANT que la Corporation des Loisirs de Lac-au-Saumon désire déposer une demande d'aide financière auprès du Fonds Canadien de revitalisation des communautés – Québec;

Il est proposé par Mme Valérie Simard et unanimement résolu d'autoriser la Corporation des loisirs de Lac-au-Saumon à utiliser le parc Place de l'Acadie pour en faire un lieu culturel et communautaire tout en soulignant le 125^e anniversaire de l'arrivée des Acadiens. De plus, la municipalité s'engage à soutenir financièrement la Corporation des Loisirs pour la portion qui sera non subventionnée.

ADOPTÉE

2021-07-143 AUTORISATION – SOCIÉTÉ LOCALE DE DÉVELOPPEMENT DE LAC- AU-SAUMON – UTILISATION PARC DU CENTENAIRE – NOUVEAU MODULE DE JEUX

- CONSIDÉRANT que la Société locale de développement (SLD) de Lac-au-Saumon désire adapter les espaces et les biens communautaires afin qu'ils puissent être utilisés en toute sécurité;
- CONSIDÉRANT que la SLD de Lac-au-Saumon désire ramener les citoyens et citoyennes dans les espaces publics en toute sécurité en vue de l'assouplissement des mesures sanitaires;
- CONSIDÉRANT que l'installation de nouvelles infrastructures de jeux encouragera les jeunes familles du milieu à se remobiliser dans leurs collectivités;
- CONSIDÉRANT que la SLD de Lac-au-Saumon désire déposer une demande d'aide financière auprès du Fonds Canadien de revitalisation des communautés – Québec;

Il est proposé par M. Gérald Ruel et unanimement résolu d'autoriser la Société Locale de développement de Lac-au-Saumon à utiliser le parc du Centenaire pour aménager des nouveaux modules de jeux. De plus, la municipalité s'engage à soutenir financièrement la Société Locale de développement pour la portion qui sera non subventionnée.

ADOPTÉE

2021-07-144 SIGNATAIRE – FONDS CANADIEN DE REVITALISATION DES COMMUNAUTÉS – TERRAIN DE BASEBALL

- CONSIDÉRANT que la municipalité de Lac-au-Saumon désire remettre à niveau son terrain de baseball ;
- CONSIDÉRANT que la municipalité de Lac-au-Saumon désire offrir des installations sportives sécuritaires à sa population;

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par Mme Jocelyne Bérubé et résolu unanimement de déposer le projet de réfection du terrain de baseball au Fonds Canadien de revitalisation des communautés – Québec et de nommer Mme Karine Dostie, directrice générale, signataire des documents.

ADOPTÉE

2021-07-145 DEMANDE DE DÉROGATION MINEURE – LOT 3 414 394

Il est proposé par Mme Valérie Simard et unanimement résolu d'accepter la demande de dérogation mineure du lot 3 414 394 afin de permettre le polycarbonate ondulé comme matériaux de revêtement permanent à une galerie couverte. Le tout tel que recommandé par le CCU.

ADOPTÉE

2021-07-146 DEMANDE DE DÉROGATION MINEURE – Lot 6 311 200

Il est proposé par M. Alain Fradette et unanimement résolu d'accepter la demande de dérogation mineure du lot 6 311 200 afin de permettre qu'un terrain sans réseau situé à l'extérieur du périmètre d'urbanisation et qui est situé entre un plan d'eau et une rue publique existante ait une profondeur de moins de 50.00 m. Le tout tel que recommandé par le CCU.

ADOPTÉE

2021-07-147 DEMANDE DE PIIA – LOT 3 413 915

Il est proposé par M. Patrick Bacon et unanimement résolu d'accepter la demande de PIIA du lot 3 413 915 permettant :

- le remplacement de la fenêtre en façade en bois par une fenêtre en PVC avec des insertions de canexel de même dimension;
- la démolition de la serre.

Le tout tel que recommandé par le CCU.

ADOPTÉE

2021-07-148 DEMANDE DE PIIA – LOT 3 414 747

Il est proposé par Mme Valérie Simard et unanimement résolu d'accepter la demande de PIIA du lot 3 414 747 permettant la réfection de la toiture en bardeaux d'asphalte de même couleur et le remplacement du soffite et fascia. Le tout tel que recommandé par le CCU.

ADOPTÉE

2021-07-149 NETTOYAGE DE PROPRIÉTÉ – LOT 3 414 414

CONSIDÉRANT que le propriétaire du lot 3 414 414 a été déclaré coupable le 1^{er} février 2021 devant la Cour du Québec, d'avoir laissé des rebuts, des débris de démolition, de la ferraille, des déchets et des pièces de véhicule sur son terrain en contravention de l'article 9.2.5 du Règlement de zonage numéro 48-2002 de la municipalité de Lac-au-Saumon;

CONSIDÉRANT que ces rebuts, débris, ferrailles, déchets et pièces de véhicules constituent des nuisances;

CONSIDÉRANT que le tribunal a ordonné au propriétaire de procéder à l'enlèvement des rebus, des débris de démolition, de la ferraille, des déchets et des pièces de véhicule se trouvant sur son terrain;

CONSIDÉRANT que le tribunal a accordé jusqu'au 1^{er} juillet 2021 afin de procéder au nettoyage des lieux;

CONSIDÉRANT que le propriétaire du lot 3 414 414 ne s'est toujours pas conformé au jugement de la cour;

CONSIDÉRANT que le jugement de la Cour du Québec autorise la municipalité de Lac-au-Saumon à procéder à l'enlèvement des objets visés par l'ordonnance, et ce, aux frais du propriétaire;

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par Mme Valérie Simard et unanimement résolu de mandater M. Gaston Roy, huissier de justice ainsi qu'une entreprise de nettoyage ou les

employés municipaux afin de procéder au nettoyage de la propriété, et que le tout sera aux frais du propriétaire et sera assimilé sur une taxe foncière selon l'article 96 de la Loi sur les compétences municipales.

ADOPTÉE

2021-07-150 SALON DES MOTS DE LA MATAPÉDIA - DON

Il est proposé par Mme Jocelyne Bérubé et unanimement résolu de remettre la somme de 100 \$ pour la 10^e édition du Salon des Mots de La Matapédia.

ADOPTÉE

2021-07-151 PUBLICITÉ - GUIDE MATAPÉDIEN DES LOISIRS

Il est proposé par M. Gérald Ruel et unanimement résolu de participer au Guide matapédien des loisirs édition 2021-2022 pour diffuser une publicité d'une demi-page en couleur (page 2) au coût de 175 \$ + tx.

ADOPTÉE

DIVERS

RAPPORT DES COMITÉS

PÉRIODE DE QUESTIONS RÉSERVÉE AU PUBLIC (10 MINUTES)

2021-07-152 LEVÉE DE LA SÉANCE

Il est proposé par Mme Valérie Simard de lever la séance. Il est 20h48.

ADOPTÉE

Gérard Grenier
Maire

Karine Dostie, DMA
Directrice générale/secrétaire-trésorière

¹Je, Gérard Grenier, maire, atteste que la signature du présent procès-verbal équivaut à la signature par moi de toutes les résolutions qu'il contient au sens de l'article 142 (2) du Code municipal.